

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Portant autorisation de travaux
Rue des Vièvres

Commune de POUQUES-LES-EAUX,

LE MAIRE DE LA VILLE DE POUQUES LES EAUX,

VU l'article L131-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et notamment l'article R411-8,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre I, 4 èmes partie, 8 èmes partie (signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU la demande de la société BBF RESEAUX,

Considérant que les travaux de terrassement rue des Vièvres sont nécessaires,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer temporairement le stationnement et de réduire la circulation des véhicules afin d'assurer la sécurité des employés de BBF RESEAUX et des usagers de la route,

A R R E T E

Article 1er : L'entreprise BBF RESEAUX est autorisée à effectuer une reprise de branchement d'eau usée sous trottoir, rue des Vièvres, à partir du 25 août jusqu'au 19 septembre 2025 de 08h à 18h.

Article 2 : Aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise du chantier.

Article 3 : La circulation sera réduite et s'effectuera manuellement du 25 août jusqu'au 19 septembre, de 8h à 18h, rue des Vièvres.

Article 4 : L'entreprise BBF RESEAUX est seule responsable tant envers la ville de POUQUES LES EAUX qu'envers un tiers, de tout accident, dégâts ou dommages de quelque nature que ce soit, ainsi que de tout désagrément occasionnel pouvant résulter de l'exploitation du domaine public. Elle devra être assurée au titre de la responsabilité civile et souscrire les polices d'assurance nécessaires pour toute durée des travaux.

Article 5 : La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle Livre I, 8ième partie du 6-11-1992. La pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par le demandeur.

Article 6 : Le Maire de Pougues-les-Eaux, l'entreprise BBF RESEAUX, Le Directeur des services techniques de la commune et la Police Municipale de Pougues-les-Eaux, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait et arrêté à POUQUES LES EAUX, le 21 juillet 2025.

Le 1^{er} adjoint,

Gilles BERTRAND.

Mairie de Pougues-les-Eaux

90 Parc Simone Veil

58320 Pougues-les-Eaux

03 86 90 96 00

mairie@ville-pouguesleseaux.fr

